

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de suivi

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Centre de Soins et d'Education Marika Inc.	Numéro de permis 2024113	Date d'inspection Le 04 septembre 2025
Nom de l'établissement Les Petits Coeurs Marika		Numéro de téléphone (506) 475-8525
Adresse 689 boulevard Éverard H. Daigle Grand-Sault/Grand Falls NB E3Z 3C5		
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Geneviève Abud		Titre du poste Inspecteur/Inspectrice

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
12(3) L'exploitant d'un établissement agréé veille à ce qu'une vérification du casier judiciaire ou une vérification des antécédents en vue d'un travail auprès de personnes vulnérables, selon le cas, et la vérification auprès du ministère du Développement social soient effectuées à l'égard de chaque membre du personnel et de chaque personne associée au moins tous les cinq ans.	12(3)	27 juin 2025	04 sept. 2025
Commentaires : La lacune est maintenant conforme.			
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : c) les dossiers des membres du personnel, lesquels renferment : (vi) une copie de la vérification effectuée auprès du ministère du Développement social.	24(1)(c)(vi)	27 juin 2025	04 sept. 2025
Commentaires : La lacune est maintenant conforme.			

Commentaires généraux
Suivi fait le 4 septembre 2025. Les services débutent seulement en octobre. Le ratio n'a donc pas été pris. Les dossiers des employés ont été vérifiés. Les lacunes ont été corrigées et les heures de développement ont été complétées par le personnel. Le renouvellement du permis est recommandé.

original signé par
Geneviève Abud

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 04 septembre 2025

Date

original signé par
Mélicia Bard

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 04 septembre 2025

Date